MONSIEUR JOSSE
ET
MAITRE PIERRE.

Sur le refus qu'ont fait la plupart des Ecclésiastiques, de prêter le serment, et sur le schisme qui doit s'en suivre.

M. Josse. Qu'en pensez-vous, maître Pierre, notre curé et ses vicaires, qui n'ont pas obéi à la loi, seront-ils bientot remplacés ?

Maitre Pierre. Je pense que ce sont d'honnêtes gens, qui nous ont toujours prêché la vraie doctrine et montré le bon exemple, et que si l'on en met d'autres à leur place, à coup sûr, nous ne gagnerons pas au change.

M. Josse. Maître Pierre, ce sont de mauvais patriotes qui.....

Maitre Pierre. Je vois, M. Josse, vous êtes ainsi que bien d'autres, dans l'erreur, comme si l'on pouvoit appeller mauvais patriotes des citoyens qui, l'année dernière ont abandonné leurs priviléges et offert cinq cens millions pour payer la dette de l'état,

Case FRC 5586

M+W 10195

et qui, maintenant, sont prêts à jurer tout ce que l'on voudra, pourvu qu'on en excepte deux ou trois articles qui blessent essentiellement leur conscience.... Après tout, M. Josse, il vaut encore mieux obéir à Dieu, qu'aux hommes ; c'est ce que nous commande l'évangile.

M. Josse. D'où vient donc qu'ils prennent le parti des evêques, qui ne demandent, eux, que la guerre civile et la contre révolution ?

Maitre Pierre. La contre-révolution, M. Josse!.. Il n'y a plus que quelques aristocrates, et nos présidens de sections, qui croient à ces vieux contes-là, comme si, avec quatre millions de gardes nationales l'on avoit quelque chose à craindre des ennemis du dedans et de ceux du dehors. . . . . Mais voulez.vous savoir pourquoi les curés, comme vous le dites, ont pris le parti des évêques, c'est que ceux-ci ont pris celui de la religion.

M. Josse. Ancienne ruse de guerre, maître Pierre, trop souvent employée par les Prêtres, pour que nous en soyons la dupe. Ne savons-nous pas que lorsqu'il s'agit de leur intérêt, ils savent toujours faire parler l'évangile à propos.

Maitre Pierre. Ecoutez, M. Josse, ni vous, ni moi ne sommes établis pour endoctriner le genre humain, laissons à chacun son métier. Suffit que ceux à qui notre Seigneur Jésus-Christ a confié le soin de perpétuer la foi dans le monde, nous disent ce qui est dans l'évangile, pour que nous soyons obligés de les croire ; autrement il n'y auroit plus de

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

véritable religion, puisque chacun pourroit avoir la sienne.

M. Josse. Que dites-vous là, Maître Pierre?.. Vous n'avez donc pas lu la belle instruction de M. Mirabeau, où il dit tout au long, que l'on ne change rien au christianisme?

Maitre Pierre. Je l'ai lu, mais sans trop la comprendre, parce qu'il y a de grands mots entortillés, qui prouvent que les idées de l'auteur ne sont pas bien claires.... Voyez-vous, M. Josse, chacun a son opinion dans ce monde, mais il n'y a qu'une vérité et un seul Dieu pour tous, et quand la constitution civile du Clergé interdit au Pape tout acte de supériorité dans le royaume de France, tandis que depuis saint Pierre, mon patron, jusqu'au saint Père actuel, toujours les Papes ont exercé leur jurisdiction sur les églises catholiques.

Et quand la constitution veut que les Evêques n'aient presque pas plus de pouvoir que les simples prêtres, tandis que tout le monde sait que les Apôtres avoient reçu de notre Seigneur lui-même l'autorité sur les autres disciples.

Et quand la constitution veut encore bien d'autres choses, qui sont opposées à la foi et à la discipline de l'église, que tout bon chrétien doit savoir respecter.

Et quand sur-tout l'on refuse aux Evêques un concile national, ce qui est le seul moyen légitime de pouvoir faire des loix ecclésiastiques.... Je dis, moi, M. Josse, qu'il y a là-dessous quelque manigance diabolique qui donne à penser, ou qu'on ne

veut pas payer les prêtres, ou qu'on veut éteindre la religion catholique en France, car si on veut la conserver, il faut lui laisser ses régles et son gouvernement tels qu'elle les avoit au tems des Apôtres.

M. JOSSE. Y songez-vous, Maitre Pierre, de demander un concile? ce seroit donner lieu à la résurrection de l'ordre civil du clergé; et il faut qu'il n'y ait plus ni noblesse, ni tiers-état. Nous sommes tous égaux.

MAITRE PIERRE. Erreur que cela, M. Josse..... Ce qui faisoit que le clergé étoit un ordre particulier dans l'état, c'est qu'il avoit des priviléges et possédoit de grands biens. En ne lui rendant ni les uns ni les autres, il est impossible qu'il ressuscite, mais il demeure chargé du dépôt de la foi et du maintien de la discipline, et comme ce sont-là des objets spirituels, il n'appartient pas à la puissance civile de vouloir s'en mêler.

M. JOSSE. Ainsi vous croyez que les députés de l'assemblée nationale ont passé leur pouvoir?

MAITRE PIERRE. Oui, sans doute. . . . Et bien plus encore, je crois que les uns qui ne croient pas en Jésus-Christ et qui sont des philosophes, ont eu dessein de détruire la religion, pour n'avoir pas à payer ses ministres. . . . . Que les autres qui sont protestans ne demandoient pas mieux que de nous rendre tous calvinistes; . . . et qu'enfin les troisiémes qui sont des prêtres ambitieux, se sont flattés d'arriver par intrigue à l'épiscopat, dont ils sont indignes par leurs qualités personnelles. . . . . Mais qu'arrivera-

t-il de tout cela ? C'est que si leur projet s'exécute, nous n'aurons plus de religion catholique et plus de sacremens ; ce sera tout comme chez le grand Turc.

M. Josse. Bas ! . . . et où avez-vous pris tous ces contes bleus, Maitre Pierre ?

Maitre Pierre. Pas tant contes, M. Josse ; car si l'on dépose les évêques et les curés qui ont refusé le serment pour mettre des intrus à leur place, c'est déclarer le schisme, c'est-à-dire, que nous nous séparerons de nos pasteurs légitimes et du Pape, qui est le chef visible de l'église. . . . . Et alors plus d'absolution, plus de mariage, plus de prône, plus de messe paroissiale.

M. Josse. C'est beaucoup dire, mais il faut le prouver.

Maitre Pierre. Ça n'est pas difficile, M. Josse. . . . . Il n'y a qu'à ouvrir notre catéchisme, et d'abord, pour le sacrement de pénitence, nous voyons, qu'hormis le cas d'extrême nécessité, il n'est pas permis de se confesser à un autre, qu'à un prêtre approuvé de l'évêque. Or, si notre évêque légitime est chassé, comme on nous en menace ; le mauvais sujet qui le remplacera, étant excommunié par l'église, ne pourra pas donner à ses prêtres une légitime autorité pour nous absoudre.

M. Josse. Hé bien, c'est un petit malheur. Nous n'allions déja à confesse que pour les jours de Pâques, encore, ça nous coûtoit beaucoup : maintenant, nous attendrons que nous soyons bien

malades, et il nous suffira d'avoir le premier venu.

MAITRE PIERRE. Comme vous y allez, M. Josse....... Mais mon garçon ne pourra plus épouser votre fille, comme nous en étions convenus.

M. JOSSE. Pourquoi cela ?

MAITRE PIERRE. C'est que, d'après le concile de Trente, l'on ne peut se marier qu'en présence ou avec la permission de son propre curé; et que, celui qui va nous venir, n'étant pas le véritable, tous les mariages, contractés devant lui, seront nuls et illégitimes.

M. JOSSE. Cela commence à devenir sérieux.

MAITRE PIERRE. Il n'y a que le baptême, que l'on pourra recevoir de ces schismatiques, parce que, d'après le catéchisme, toutes sortes de personnes, fût-ce même des huguenots, peuvent administrer ce sacrement.

M. JOSSE. Du moins, puisqu'on ne change rien à l'office de la paroisse, nous pourrons remplir nos devoirs de religion, assister à la messe, au prône et à vêpres comme ci-devant ?

MAITRE PIERRE. Non, vraiment....... vous avez beau être marguillier, M. Josse, vous ne pourrez plus assister au prône, parce que celui qui le fera, ayant apostasié la foi de J. C., étant excommunié par l'église, vous ne pouvez pas être sûr qu'il vous enseigne la bonne doctrine; et que, d'ailleurs, vous donneriez un grand scandale; en

faisant croire que vous regardez ce nouveau venu comme votre légitime pasteur.

M. JOSSE. Et par la même raison, vous allez me défendre, sans doute, d'entendre sa messe ?

MAITRE PIERRE. Ce n'est pas moi qui vous le défend, mais votre propre conscience, M. Josse. Car cet intrus, étant un schismatique, par conséquent, un pécheur public, il ne peut que profaner les saints mystères en les célébrant et vous ne pouvez pas, en bonne conscience, participer à une profanation.

M. JOSSE. Pour le coup, vous vous trompez, maître Pierre. Tous les jours, je suis exposé à voir dire la messe à des prêtres que je ne connois pas, et qui sont peut-être en état de péché mortel, je crois, cependant, qu'on ne peut m'en faire un crime.

MAITRE PIERRE. Vous avez raison. . . . . . Mais, ce prêtre, en état de péché mortel, que vous ne connoissez pas, ne commet qu'une profanation secrete ; au lieu qu'ici, c'est une profanation publique dont il se rend coupable ; et vous qui le savez, il vous est défendu d'y coopérer en quelque maniere que ce soit.

M. JOSSE. Si bien, que si le schisme arrive, il nous faudra vivre, comme des payens, sans aller à l'église ?

MAITRE PIERRE. Je ne dis pas cela. Il faudra, comme au tems des persécutions, remplir ses devoirs

679

de chrétien secrettement, ne s'adresser qu'aux bons prêtres qui ne nous manqueront jamais, et laisser là tous ces jureurs qui ont lâchement abandonné les intérêts de la religion.

M. JOSSE. Voilà de grands malheurs, n'y trouveriez-vous pas quelque remede, maître Pierre ?

MAITRE PIERRE. Je n'en vois qu'un, M. Josse, c'est que l'assemblée nationale revienne sur ses pas, et qu'elle dise aux membres du clergé qu'elle persécute : « Si vous êtes bons citoyens, jurez, à l'instant, d'être fideles à la nation, à la loi et au roi, et de leur obéir dans tout ce qui regarde le civil; et quand à ce qui touche le spirituel, c'est-à-dire, la discipline et le régime particulier de l'église; la nation qui se fait un devoir de conserver la religion catholique dans toute sa pureté, vous facilitera les moyens de vous réunir incessamment en concile pour faire une nouvelle répartition des évêchés, de façon qu'il n'y en ait plus qu'un par département, et pour faire, en même-tems, de sages ordonnances qui réforment tous les abus. Jurez, et continuez tranquillement vos fonctions ».

M. JOSSE. C'est bien dit, maître Pierre; quand on s'est trompé, il y a de la gloire à avouer son erreur. Je vais, de ce pas, en faire la motion au district.

MAITRE PIERRE. Adieu donc, M. Josse, j'ai bien peur que ce soit peine perdue.